

Nature schools : des écoles et des collèges autonomes

Objectifs :

- offrir un concept d'école et de collège rural gratuit et obligatoire qui puisse fonctionner à budget constant pour l'éducation nationale
- proposer une pédagogie plus ouverte, plus diversifiée et plus qualifiante
- associer à l'école et au collège un modèle de développement rural, dans et autour du village

L'autonomie s'entend à quatre niveaux au moins :

- autonomie dans la gestion administrative et financière de l'établissement, qui doit être participative. Suivant le concept de « village éducateur » ou de « village apprenant », on considérera que le village dans son ensemble a un rôle à jouer dans la gestion de l'établissement. L'autonomie en matière de gestion implique un contrat simplifié entre l'éducation nationale et les collectivités locales : l'éducation nationale garantit le maintien des postes de professeurs, en tant que fonctionnaires d'état ; pour le reste, bâtiments, mobilier, cantine, sorties, il revient aux partenaires locaux de se mobiliser et de s'organiser économiquement.

- autonomie pédagogique de l'établissement. Des réseaux d'écoles et d'associations, départementaux et régionaux doivent être tissés, afin d'inscrire les élèves ruraux dans des filières de réussite lisibles et qualifiantes, liées aux activités économiques porteuses pour l'avenir et ancrées sur le territoire : gestion des eaux et des forêts, de la biodiversité, agro-écologie, transports innovants, énergies renouvelables, territoires connectés, arts et techniques de la communication, métiers de la santé. L'école et le collège de la nature proposeront des pédagogies ouvertes sur le « dehors », sollicitant, par des activités de découverte, d'apprentissage et d'expérience en plein air, non seulement l'intelligence mathématique et linguistique comme on le fait dans la classe, mais l'intelligence multiple de l'enfant. Les enseignants « dedans » seront associés à des formateurs et des éducateurs « dehors » pour garantir la richesse et la continuité pédagogiques.

- autonomie alimentaire de l'établissement. Des agriculteurs bio seront associés non seulement au projet d'établissement, mais encore au projet de village. Leur travail sera valorisé par la vente de leurs produits à la cantine scolaire et/ou municipale, et par l'initiative complémentaire d'entreprises artisanales (légumerie, boucherie, épicerie, foresterie, ateliers). Les vocations agricoles des jeunes seront favorisées par le contact quotidien entre le monde de l'école et le monde du jardin, du champ et de la ferme, par la nourriture à la cantine mais aussi par les expériences de « main à la pâte » assurées avec les éducateurs en dehors de la classe.

- autonomie énergétique des bâtiments scolaires. Il s'agit de rénover les bâtiments d'après les critères de l'éco-construction, de travailler le bois et la pierre, d'aller vers des écoles et des collèges bioclimatiques à énergie positive, équipés pour recueillir et traiter les eaux de pluie, capter les énergies éolienne et solaire, stocker et gérer l'électricité. Nous aurons des lieux auto-produisant et auto-consommant leur électricité, à l'intérieur desquels les élèves non seulement apprendront la sobriété énergétique, mais où ils la vivront.